Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

- Débitrice: JCM Dépannages Sàrl, de siège social à, 1896 Vouvry
- 2. Remarques: Liquidation officielle art. 221 ss LP Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés à l'Office des Faillites dès le 10 décembre 2010:
 - 1. l'inventaire
 - 2. l'état de collocation
 - 3. la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 et ss CO.

Un délai de dix jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :

- 1. porter plainte contre les opérations d'inventaire. Un délai de vingt jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
- 2. intenter action contre l'état de collocation, sinon il sera accepté (art. 250 LP);
- 3. demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'article 260 LP concernant d'éventuelles actions en responsabilité contre les personnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants et les contrôleurs, art. 827 CO.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des Faillites de Monthey.

Office des Faillites de Monthey P.-A. Imhof, Substitut 1870 Monthey

00570327